

Association des communes de la Veveyse
Plan directeur régional

Programme d'aménagement régional
Rapport de consultation



Photo : Archam

Avant-projet - 27 mai 2022

2029_PDRV_PAR_rapport_consultation_220527.docx

Mandant

Association des communes de la Veveyse (ACV)

pdr@acv-fr.ch

www.acv-fr.ch

Mandataire pilote

Archam et Partenaires SA

Route du Jura 43

1700 Fribourg

info@archam.ch

AR, pa

Table des matières

1	Introduction.....	5
2	Réponses à la consultation	5
3	Synthèse et prise en compte des remarques.....	6
3.1	Remarques générales	6
3.2	Durabilité	6
3.3	Mobilité	7
3.4	Habitants	8
3.5	Actifs.....	9
3.6	Excursionnistes	9
3.7	Usagers des TC	10
	Glossaire.....	12

Annexe 1 Tableaux des remarques et prises de position issues de la consultation du PAR

1 Introduction

Le programme d'aménagement régional (PAR), volet stratégique du plan directeur régional (PDR) de la Veveyse, a été mis en consultation par l'Association des communes de la Veveyse (ACV) du 10 septembre au 10 décembre 2021 auprès des communes, services cantonaux, régions et canton voisins. Une séance d'information publique a été organisée le 18 novembre 2021.

L'objectif du présent rapport est de synthétiser les prises de position et préavis reçus à l'issue de la consultation et de justifier de quelle manière ils sont pris en compte, soit par l'adaptation du PAR, soit dans le cadre des futures mesures du PDR (volet opérationnel).

Le rapport est structuré en fonction des thématiques importantes du PAR :

- Thématiques transversales : durabilité, mobilité
- Groupes d'usagers : habitants, actifs, excursionnistes et usagers des transports en commun (TC)

L'annexe au rapport détaille les réponses de la région par prise de position et remarque des préavis.

2 Réponses à la consultation

La Conférence des Syndics a émis quelques remarques à la suite de la consultation du PAR. 11 prises de position ont également été transmises des acteurs suivants :

Commune	Attalens Haute-Veveyse : Le Flon, Saint-Martin, Semsales et La Verrerie Commission des énergies de la commune Le Flon
Canton, région	Direction générale du territoire et du logement, canton de Vaud Agglomération Rivelac
Association	Association du Sentier des Arbres Patrimoine Gruyère-Veveyse
Entreprise	Transports publics fribourgeois (TPF)
Particulier	Deux particuliers (R. Dévaud, M. Savoy)

Les services cantonaux suivants ont transmis un préavis :

SeCA	Service des constructions et de l'aménagement
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
PromFR	Promotion économique
SAEF	Service archéologique
SBC	Service des biens culturels
SEn	Service de l'environnement

SMo	Service de la mobilité
SSpo	Service du sport
UFT	Union fribourgeoise du tourisme

3 Synthèse et prise en compte des remarques

3.1 Remarques générales

Résumé des remarques

Le processus participatif mis en place pour le PAR, intégrant dès le départ de nombreux acteurs régionaux, est salué. De manière analogue, l'effort de vulgarisation entrepris (présentation des documents, approche innovante par groupe d'usagers) est relevé positivement car il facilite la compréhension et l'appropriation de l'outil du PDR.

L'approche transversale en matière de mobilité, durabilité et gouvernance est appréciée bien que certains compléments soient proposés ou demandés pour renforcer l'importance de ces thématiques dans le PAR (durabilité et mobilité, voir chapitres 3.2 et 3.3). La qualité de la collaboration avec l'Agglomération Rivelac est également relevée. A l'avenir, le PDR facilitera la coordination avec les cantons de Fribourg et Vaud ainsi que les autres régions voisines.

Enfin, il est mentionné que les intérêts de la Haute-Veveyse pourraient être représentés encore davantage dans le PAR.

Prise en compte et justification

La région se réjouit de l'appréciation positive du PAR et remercie l'ensemble des participants aux différentes étapes de son élaboration, pour leur contribution et la qualité de la collaboration.

L'équilibre régional est un objectif important du PAR. Le PDR définit des stratégies et mesures en faveur de cet équilibre en fonction de la marge de manœuvre déterminée par le plan directeur cantonal (PDCant), en particulier la desserte en TC. En collaboration avec les communes de la Haute-Veveyse, le PAR a cherché à tirer parti de cette marge de manœuvre (quartiers modèles, zone d'activités régionale) et prévoit en complément d'autres dispositions pour garantir la qualité du cadre de vie en Haute-Veveyse.

3.2 Durabilité

Résumé des remarques

Les résultats de l'analyse de durabilité Boussole21 en annexe du PDR montrent un potentiel d'amélioration pour certains axes du volet stratégique. Dans un contexte d'urgence climatique, il est essentiel de se donner les moyens pour mettre en œuvre un développement territorial durable.

Pour améliorer la contribution du PAR au développement durable, certaines thématiques gagneraient à être développées, notamment :

- Nature et paysage : impacts des développements prévus sur la faune et le paysage, protection et interconnexions des biotopes, préservation des paysages, Stratégie Biodiversité Suisse.
- Patrimoine bâti et archéologique : pesée des intérêts pour la densification, ressource à valoriser pour son potentiel touristique.
- Agriculture et forêt : fonction productive, développement des laiteries et des fromageries, potentiel énergétique, projets forestiers et agricoles grand public.
- Environnement : dangers naturels, sites pollués, protection de l'air, lutte contre le bruit, gestion globale des eaux.

Prise en compte et justification

Les points faibles relevés dans l'analyse de durabilité Boussole21 se rattachent en partie à des thématiques absentes du programme des études, qui n'ont donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le PAR. La région réaffirme toutefois sa volonté de développer un outil durable pour orienter son développement à l'horizon 2040. Le PAR sera adapté afin de mieux refléter l'ancrage du PDR dans le développement durable, et c'est principalement par le volet opérationnel que le PDR intégrera les pistes d'amélioration identifiées dans l'analyse Boussole21. A noter qu'une analyse de durabilité sera à nouveau réalisée, à l'échelle de chaque mesure, quand le projet de PDR sera finalisé. De même, une évaluation transversale de la durabilité du PDR sera également effectuée par l'intermédiaire d'une deuxième analyse Boussole21.

Les thématiques mentionnées ci-dessus, bien qu'absentes du cahier des charges du PDR, seront traitées de manière indirecte, soit par l'intermédiaire des mesures (collier de perles par exemple) ou de boîtes à outils (recueil de bonnes pratiques à appliquer pour la mise en œuvre des mesures), soit en tant que données de base sur la carte de synthèse pour assurer une coordination le plus en amont possible, ou encore dans l'évaluation de la conformité des mesures (pesée des intérêts dans le rapport explicatif). Elles ne feront pas l'objet d'un chapitre spécifique en raison du calendrier du projet de PDR ou parce que les besoins au niveau régional sont faibles. Le PDR étant un outil dynamique, certaines thématiques pourront être approfondies lors d'une prochaine mise à jour si le besoin se présente. A noter qu'une évaluation des impacts environnementaux (gestion des eaux, bruit, air, etc.) des propositions du PDR sera également réalisée au terme du projet dans le rapport explicatif.

3.3 Mobilité

Le traitement de la mobilité de manière transversale facilitera la transposition du PDR dans le projet d'agglomération Rivelac. La volonté de renforcer l'ensemble du réseau TC et de mobilité douce, dans la perspective d'améliorer l'accessibilité aux infrastructures par les différents usagers (notamment les zones d'activités et les infrastructures sportives), est par ailleurs appréciée.

La thématique mériterait cependant d'être plus amplement développée. La structure par groupe d'usagers utilisée pour le PAR risque de mettre à l'écart certains modes de transports (mobilité douce en particulier) et les TC devraient être traités dans le cadre d'une stratégie globale plutôt qu'un groupe de personnes.

Prise en compte et justification

La mobilité durable constitue un des principaux leviers pour la mise en œuvre du PDR. Son importance sera précisée pour chaque groupe d'usagers, en particulier par l'intermédiaire des mesures (mise en évidence de la multimodalité par ex.) et dans le rapport explicatif (modes de transports traités séparément puis de ma-

nière collective). La Communauté régionale de transports (CRT) aura comme prérogative la définition des besoins et la mise en place du réseau TC.

3.4 Habitants

Résumé des remarques

L'importance de maintenir la vitalité des villages est relevée par plusieurs acteurs, notamment par des démarches de densification douce, dans le respect de la substance patrimoniale des sites et bâtiments (réhabilitation des ruraux, etc.).

Les intentions régionales annoncées concernant le territoire d'urbanisation impliquent une coordination avec le SeCA, en parallèle de l'élaboration du volet opérationnel. Il est rappelé que la réévaluation des priorités d'urbanisation sera réalisable lorsque le projet d'agglomération Rivelac (5^{ème} génération) aura été approuvé.

Les propositions de quartiers-modèle suscitent de l'intérêt et sont en accord avec les réflexions et planifications en cours des communes et des TPF. Dans la réflexion sur leur développement, il importe de prendre en compte les besoins des générations, intégrer dès le départ une conception durable et veiller à la qualité des aménagements.

Enfin, plusieurs propositions sont faites afin de compléter les réflexions du PAR concernant les équipements régionaux (stands de tir, cycle d'orientation, biomasse, etc.).

Prise en compte et justification

La densification sera traitée par l'intermédiaire d'une mesure propre à chaque localité, permettant de prendre en compte les besoins spécifiques, et une boîte à outils recensant les bonnes pratiques à appliquer pour leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le PDR considère le patrimoine bâti en tant qu'atout à faire valoir pour la qualité du cadre de vie et complètera les exigences y relatives du PDCant sans toutefois les répéter. A noter que la région n'a pas de marge de manœuvre sur la requalification des bâtiments hors zone à bâtir (droit fédéral).

Les communes de la Basse-Veveyse étant situées dans le périmètre de l'agglomération Rivelac, la région souhaite qu'elles soient considérées au même titre que les autres communes au bénéfice d'un projet d'agglomération. Il est pris note de l'influence du calendrier du projet d'agglomération Rivelac sur le PDR. Le PDR en tiendra compte en considérant les priorités d'urbanisation existantes (solution transitoire) et futures (état final) pour le développement des mesures.

Des réflexions sont en cours au niveau régional concernant les infrastructures liées à l'éducation, la santé et le sport. Dans la majorité des cas, une concentration sur les sites existant est pour l'instant privilégiée. Pour conserver une marge de manœuvre en raison de l'état des réflexions, le PDR va sélectionner les sites potentiels tout en restant ouvert sur leur vocation. La justification site par site sera réalisée dans les mesures correspondantes.

3.5 Actifs

Résumé des remarques

La volonté de développer une gouvernance régionale des zones d'activités est saluée, de même que l'accent porté sur le développement qualitatif des zones d'activités et le renforcement des emplois dans le cœur des localités. Il est recommandé de prendre davantage en compte les besoins de déménagement ou d'extension des entreprises existantes, en particulier en lien avec les zones d'activités régionales. Le canton rappelle également que les zones légalisées du secteur stratégique ne peuvent pas être remises en question, et en principe, des adaptations du territoire d'urbanisation attribué ne peuvent pas être proposées.

Concernant les zones d'activités régionales, seules les zones de Granges et de Semsales (Désovy) sont confirmées selon les critères du PDCant. Le canton n'entre pas en matière pour la création d'une zone d'activités régionale à la gare de La Verrerie en raison de l'absence d'une zone d'activités légalisée et de deux entreprises actives au minimum.

Enfin, l'amélioration à venir de l'accessibilité de plusieurs zones d'activités par les TC est relevée (connexion Palézieux-Vevey notamment).

Prise en compte et justification

La région prend note des remarques concernant le secteur stratégique. Elle n'entend pas faire de proposition d'adaptation du territoire d'urbanisation (extension). Elle constate que certaines zones légalisées sont d'une part peu en adéquation avec les intentions du PDCant concernant le secteur stratégique, et d'autre part, permettraient de répondre à la demande d'entreprises locales existantes. Elle va réfléchir à leur traitement et contactera le SeCA au besoin.

Le PAR encourage une répartition équilibrée des zones d'activités régionales. La région prend toutefois acte de l'appréciation du canton concernant les zones régionales. Elle adaptera le PAR en conséquence, mais souhaite toutefois maintenir ouverte l'option d'une zone régionale à la gare de La Verrerie. Elle prévoira différentes mesures de manière à encourager un développement optimal des zones de Granges et Semsales (accessibilité, développement qualitatif, densification, etc.), conformément aux stratégies du PAR.

L'amélioration prévue de la desserte en TC renforce la stratégie régionale. Il en sera tenu compte dans le volet opérationnel.

3.6 Excursionnistes

Résumé des remarques

De manière générale, la stratégie touristique est confirmée. L'intégration de Rathvel au pôle touristique cantonal est jugée pertinente et sera évaluée par le canton au moment de l'examen final du PDR. Le potentiel touristique des secteurs hors de la zone touristique des Paccots-Rathvel, du paysage naturel ou encore du patrimoine archéologique et bâti pourraient davantage être développés.

Des propositions ciblées sont réalisées de manière à améliorer la prise en compte de l'offre locale dans la stratégie régionale. Le développement touristique représente une opportunité pour renforcer le lien entre la Haute et Basse-Veveyse, ainsi que vers les régions voisines. Pour ce faire, la coordination entre les mesures Excursionnistes et Usagers des TC est importante.

Enfin, il est relevé que la nouvelle loi sur le tourisme et le soutien du fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg offrent la possibilité aux régions de soutenir financièrement les infrastructures touristiques.

Prise en compte et justification

La région reconnaît les qualités paysagères exceptionnelles de la Veveyse. Elles sont des composantes importantes de la qualité de vie et de l'attractivité touristique. Le PDR entend valoriser et soigner ces qualités sans porter atteinte à leurs spécificités, en particulier par l'intermédiaire du volet opérationnel. La mesure du collier de perles a pour objectif de mettre en réseau les points d'intérêt touristique locaux de l'ensemble de la Veveyse par l'intermédiaire du réseau de mobilité douce. Elle permettra d'améliorer la mise en valeur des paysages et du patrimoine de la Veveyse et intégrera également les activités locales mentionnées par les communes et associations. Les points de rattachement de ce réseau au réseau TC seront également identifiés dans le but de favoriser son accessibilité depuis les localités de la Veveyse et régions voisines.

Par ailleurs, la région va étudier la possibilité d'un soutien financier régional aux infrastructures touristiques dans le volet opérationnel.

3.7 Usagers des TC

Résumé des remarques

Globalement les stratégies du groupe Usagers des TC sont confirmées par les instances ayant pris part à la consultation du PAR. Les deux grandes remarques qui ressortent de cette consultation portent sur la mesure de gouvernance relative à la création d'une commission des transports au sein de l'ACV, et le choix de traitement de la thématique mobilité en filigrane dans l'ensemble du PAR, avec seuls les transports publics mis en avant. Ci-dessous la synthèse des remarques émises :

- La création d'une commission des transports est saluée par le canton et l'agglomération Rivelac qui y voient une opportunité intéressante de coordination intercantonale en matière de transports publics. A contrario certaines communes craignent une redondance avec la commission de transports de la région Glâne-Veveyse (RGV).
- Le canton a fait part de son inquiétude de traitement par thématique d'usagers. Il relève le risque que les modes doux ou l'accessibilité en TIM soient des thèmes absents du PDR. A l'inverse, l'agglomération Rivelac a noté que le traitement de la mobilité de manière transversale facilitera la transposition du PDR dans le Projet d'agglomération.

Les communes ont formulé des propositions concrètes d'amélioration du réseau de transports publics, que ce soit au sein même de la Veveyse, mais aussi concernant les connexions depuis/vers l'extérieur. Elles ont également fait part de leurs inquiétudes quant à un déséquilibre de traitement entre Haute et Basse-Veveyse, dans la mise en œuvre notamment (mesures du PDR).

Prise en compte et justification

La région prend note des remarques émises et renforce sa stratégie de gouvernance en matière de transports publics, en faisant évoluer la mesure liée à la création d'une commission des transports. En effet, la mesure portée par le PDR est adaptée pour que soit directement créée une communauté régionale de transports. Cette mesure prend tout son sens dans le contexte de dissolution de la RGV prévue pour fin

2022, et permet de lever les inquiétudes des communes relatives à une redondance des institutions. Des alliances entre les deux régions subsisteront en matière de mobilité, économie et énergie.

Concernant la mise en évidence du groupe d'usagers des TC, la région réaffirme ce choix, qui n'est pas fait au détriment des autres modes de déplacements, ceux-ci étant traités à travers les 3 autres thèmes (habitants, actifs et excursionnistes). Cependant, et afin que les différentes instances retrouvent les thèmes « classiques » d'un PDR, un travail d'explication sera mené dans le rapport explicatif du PDR, travail dans lequel les catégories de déplacements seront clairement identifiées.

Le schéma du PAR sera adapté dans le sens des remarques qui ont retenu toute l'attention des mandataires (importance du nœud Palézieux, propositions de nouvelles lignes, etc.). Les demandes émises serviront notamment de base pour les propositions faites dans le cadre du volet opérationnel du PDR, et une attention particulière sera portée à l'équilibre des mesures entre Haute et Basse-Veveyse.

Glossaire

ACV	Association des communes de la Veveyse
CRT	Communauté régionale de transports
PAR	Programme d'aménagement régional
PDCant	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
RGV	Région Glâne-Veveyse
SeCA	Service des constructions et de l'aménagement
TC	Transports en commun
TPF	Transports publics fribourgeois

Annexe 1 Tableaux des remarques et prises de position issues de la consultation du PAR

PDR de la Veveyse

Réponses à la consultation du PAR - Analyse

Autorités publiques, associations, entreprises et particuliers

27.05.2022

N°	Date de réception	Type d'acteur	Acteur	Remarque par groupe d'usagers/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
1	30.11.2021	Région	Conférence des Syndics	Habitants	Intégrer les stands de tir (régularisation des affectations, éventuels agrandissements) dans les volets stratégique (PAR, H5) et opérationnel (mesure spécifique)	oui	La stratégie H5 sera complétée et une mesure spécifique sera rédigée.
2	01.12.2021	Association	Daniel Currat, Association du Sentier des Arbres, Saint-Martin FR	Excursionnistes / Usagers des TC ?	Faiblesse du réseau MD entre Le Flon, Saint-Martin et CSD notamment, comment dès lors assurer la connexion des perles touristiques ? Renforcer le lien avec Palézieux-Lausanne + et région nord-ouest (Oron, Chapelle, Auboranges, Rue) Intégrer le sentier des arbres et du héron (Pont) En bref : coordination des mesures Usagers des TC et Excursionnistes pour renforcer le lien Haute-Veveyse - Basse-Veveyse (CSD) et vers Palézieux et environs	oui	L'importance de la mobilité douce et des TC pour mettre en réseau les perles touristiques sera renforcée dans le PAR. Ce principe sera notamment concrétisé dans le volet opérationnel (mesure du collier de perles). Les sentiers mentionnés seront traités dans ce cadre. Le lien avec les agglomérations voisines sera renforcé dans le PAR (schéma directeur).
				Equilibre régional	Haute-Veveyse pas suffisamment prise en compte	non	L'équilibre régional est un objectif important du PAR. Le PDR définit des stratégies et mesures en faveur de cet équilibre en fonction de la marge de manœuvre déterminée par le PDCant (desserte TC en particulier). Plusieurs projets d'importance régionale sont prévus en Haute-Veveyse (zones d'activités régionales et quartiers modèles). Les mesures liées au groupe d'usagers des TC seront équitables entre Haute et Basse-Veveyse.
3	06.12.2021	Canton	DGTL, VD	Autre	Volonté claire du PAR en faveur d'un développement régional durable et d'un cadre de vie attractif pour tous. Prendre en compte le développement à venir de Palézieux-gare : nouveau quartier (+ 1'100 habitants), réaménagement de la gare	non	Palézieux-gare représente une centralité importante pour la Veveyse et la région prend note du développement prévu. Une mesure visant à renforcer le lien entre la zone d'activités à Granges et Palézieux-gare sera créée.
4	07.12.2021	Particulier	Raymond Devaud (ancien syndic Le Flon)	Habitants	Quelles sont les mesures concrètes derrière le renforcement de la vitalité des villages ? Par ex. faciliter la reconversion des volumes existants dans les villages, pour l'instant restreinte légalement. Permet l'embellissement des villages (ex: villages genevois)	non	Une mesure par village concerné sera rédigés, permettant de prendre en compte les besoins spécifiques. Une boîte à outils recensera les bonnes pratiques que les communes pourront appliquer pour la mise en œuvre des mesures (p. ex. : inventaire des bâtiment inutilisés, planification des surfaces commerciales, mutualisation des infrastructures, etc.). La région n'a pas de marge de manœuvre sur la requalification des bâtiments hors zone à bâtir (droit fédéral).
				Actifs	Aucun développement économique prévu pour Le Flon	non	Le développement des zones d'activités est strictement encadré par le PDCant. La desserte en TC joue notamment un rôle important. Le PDR développe une réflexion sur la localisation des activités, de manière à renforcer la complémentarité entre les centres de villages et les zones d'activités locales en matière de développement économique. Une mesure d'amélioration de la connexion TC de Le Flon sur Châtel-St-Denis via Saint-Martin est proposée.
				Equilibre régional	Faibles perspectives de développement pour Le Flon, Saint-Martin et La Verrerie, la majorité des possibilités est concentrée en Basse-Veveyse	non	L'équilibre régional est un objectif important du PAR. Le PDR définit des stratégies et mesures en faveur de cet équilibre en fonction de la marge de manœuvre déterminée par le PDCant (desserte TC en particulier). Plusieurs projets d'importance régionale sont prévus en Haute-Veveyse (zones d'activités régionale et quartiers modèles).
5a, 5b	08.12.2021	Particulier	Michel Savoy (ancien syndic Attalens)	Durabilité	Présentation et clarté des documents appréciées Manque le thème agriculture / forêt / nature, indispensable pour remplir les objectifs d'une urbanisation durable et d'un développement économique ancré En particulier : encourager des pratiques agricoles et sylvicoles préservant la biodiversité développer le potentiel énergétique des forêts et de l'agriculture développer le potentiel pédagogique et thérapeutique des forêts et de l'agriculture LAT très restrictive en la matière	non	La région n'a pas retenu l'agriculture, la nature et la forêt en tant que thèmes prioritaires pour le PDR, raison pour laquelle ils sont traités de manière indirecte dans certains groupes d'usagers (dans les mesures en particulier). Les pratiques agricoles et sylvicoles sont encadrées par des politiques sectorielles laissant une faible marge d'action au niveau régional. Le potentiel d'accueil des forêts sera développé dans le cadre du collier de perles. Au besoin, ces thèmes pourront faire l'objet d'un chapitre spécifique lors d'une prochaine mise à jour du PDR.

N°	Date de réception	Type d'acteur	Acteur	Remarque par groupe d'usagers/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
6	09.12.2021	Commune (commission)	Thierry Dewarrat, commission de l'énergie, Le Flon	Actifs	Définir des objectifs environnementaux contraignants (coût marginal environnemental nul), par ex. similaires aux critères pour une société 2000 Watts	non	La région entend promouvoir un développement durable des activités économiques. Des critères spécifiques seront formulés dans les mesures concernant les zones d'activités.
				Durabilité	Résultats boussole 21 inquiétants, définir des objectifs plus ambitieux (urgence climatique) et se donner les moyens de les mettre en oeuvre.	non	L'environnement et la nature ne font pas partie des thèmes spécifiques du PDR. Cette situation a des conséquences sur les résultats de l'analyse de durabilité. La Région en est consciente et va orienter ses mesures de manière à répondre aux recommandations formulées dans l'analyse de durabilité. Des adaptations seront également apportées au PAR pour renforcer l'ancrage des stratégies dans le développement durable.
7	09.12.2021	Commune	Communes de la Haute-Veveyse	Habitants	Haute-Veveyse : faciliter la réhabilitation du patrimoine bâti rural HZB pour le maintenir et éviter le mitage du territoire (exemples donnés) Semsales : masterplan en cours pour le quartier lié à la nouvelle gare, développement à long-terme, déplacer la pastille du quartier modèle La Verrerie : opportunité du PDR pour repenser l'aménagement du territoire dans la commune, localisation précisée du quartier modèle et analyse selon l'outil Sméo	non	La région n'a pas de marge de manoeuvre sur la requalification des bâtiments hors zone à bâtir (droit fédéral). Des mesures seront prévues pour renforcer le cadre de vie dans les villages.
				Actifs	Haute-Veveyse : promouvoir une distribution polycentrique des centres d'activités Semsales : validation du développement au Désovy, permet la création de nouveaux emplois en réponse au quartier modèle, synergie éventuelle avec la ligne TC Maraçon La Verrerie : localisation précisée de la zone d'activités régionale, nécessaire pour les entreprises déjà installées souhaitant s'agrandir, préciser la vocation de la zone (éviter les nuisances envers le quartier modèle)	oui	La région prend note des informations transmises pour Semsales et La Verrerie. Le schéma directeur sera adapté à Semsales. La région va étudier la possibilité de reprendre l'outil Sméo dans certaines mesures du volet opérationnel.
				Excursionnistes	Haute-Veveyse : panorama de l'offre touristique	non	La région prend notes des informations transmises, elle intégrera cette offre dans la mesure liée aux perles touristiques de la Veveyse.
				Usagers des TC	Créer une ligne de bus Le Flon - Saint-Martin - Châtel-St-Denis (Bouloz, Porsel, Pont, Saint-Martin, La Rougève, Châtel-St-Denis) et compléter le schéma directeur Développer la liaison TC entre Maraçon/Palézieux et Semsales (prolongation de la ligne de bus Car Postal 385) Ligne de bus TPF 472 Palézieux - Romont via Le Flon : ajouter des correspondances supplémentaires (soir, Palézieux et Romont) Ligne de bus TPF 258 Bulle - Oron-la-Ville via Le Flon : diverses propositions (prolongation, départ supplémentaire) Ligne de bus Car Postal 450 La Verrerie - Oron-la-Ville : renforcer les cadences La Verrerie : développer l'interface multimodale à la gare (covoiturage, autopartage, vélos électriques, etc.) et étudier le développement d'une liaison cyclable	oui	Le schéma directeur sera adapté. Les propositions seront intégrées dans le chapitre des mesures.
				Durabilité	Eventuel centre de biomasse en lien avec les porcheries de Le Crêt et Semsales	non	La région n'a pas retenu les énergies en tant que thématique prioritaire, elle ne sera pas développée à ce stade dans le PDR. Au besoin, une réflexion pourra être menée dans une prochaine mise à jour du PDR.

N°	Date de réception	Type d'acteur	Acteur	Remarque par groupe d'usagers/thématique	Adaptation du PAR ?	Justification
8	10.12.2021	Commune	Attalens	<p>Habitants</p> <p>H1 : en accord avec les priorités communales (coopératives, colocations sénior, etc.) H2 : importance de ménager des espaces verts ouverts pour le bien-être des usagers H3 : en accord avec les priorités communales, intégrer les secteurs d'extension du TU (en particulier secteur de La Jaqua) H5: construire un deuxième CO (en Basse-Veveyse, densité de population)</p> <p>Actifs</p> <p>A1 : étude de valorisation du patrimoine immobilier en cours (services à la population dans le centre) ; amélioration à venir de la desserte de la zone d'activités d'Attalens (nouvel arrêt de bus, ligne de bus 217 Palézieux-Vevey) A3 : amélioration à venir de la desserte de la zone d'activités d'activités de Granges (développement interface Palézieux, ligne de bus 217 Palézieux-Vevey) A4 : ligne de bus 217 Palézieux-Vevey, importance de maintenir les correspondances ferroviaires à Palézieux</p> <p>Excursionnistes</p> <p>E5 : valoriser les liens avec les régions voisines (Mont-Vuarat, Mont-Pèlerin, etc.) ; mettre également en valeur l'événementiel (calendrier des manifestations régionales) ; prendre en compte le caravaning d'Attalens ; développer le potentiel du VTT ; développer et communiquer sur l'accessibilité TC Approfondir la stratégie touristique au niveau du district</p> <p>Usagers des TC</p> <p>U1 : la création d'une commission de transports au sein de l'ACV ne doit pas se faire au détriment de la commission de transports de la RGV U2 : intensifier la connexion TC entre Attalens, Tatroz et Châtel-St-Denis U3 : compléter le schéma directeur pour mieux mettre en évidence le noeud de Palézieux et la connexion Attalens-Riviera U4 : traiter la possibilité de transporter les vélos dans les bus</p> <p>Durabilité</p> <p>Eventuels travaux à envisager en collaboration avec l'association de la Riviera sur certains cours d'eau de la Veveyse pour diminuer les effets des dangers naturels sur l'agglomération de Vevey Chantier de l'assainissement de la décharge d'En Craux Importance de tenir compte de l'urgence climatique Thèmes manquants : patrimoine forestier (utilisation du bois local dans les constructions), biodiversité (approche transversale pour coordonner les actions dans le domaine) et agriculture (assurer la visibilité et valoriser)</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>non</p>	<p>La région prend notes des informations transmises. Les secteurs d'extension existants et souhaités ont été intégrés en amont à la réflexion (stratégies Habitants et Actifs).</p> <p>Des réflexions au niveau régional sont en cours pour le développement des infrastructures liées au cycle 3. Une concentration sur les sites existants est pour l'instant privilégiée.</p> <p>La région prend note des informations transmises. L'amélioration de la desserte en TC entre Palézieux et Vevey renforce la stratégie régionale. Il en sera tenu compte dans le volet opérationnel.</p> <p>La région prend notes des informations transmises, elle intégrera cette offre dans la mesure liée aux perles touristiques de la Veveyse. L'importance des TC pour connecter les perles touristiques sera renforcée dans le PAR.</p> <p>La RGV sera probablement dissoute fin 2022 (RGV initialement créée en lien avec la loi infrastructure montagne et selon la LATEC, les problématiques doivent désormais être gérées au niveau des districts). La RGV va donc transférer ses ressources et ses activités dans les associations communales de district (ABMG et ACV). Des alliances entre les deux régions subsisteront en matière de mobilité, économie et énergie. Le schéma directeur sera complété pour mettre en évidence les connexions avec Palézieux et la Riviera, ainsi que la liaison à renforcer entre Attalens, Tatroz et Châtel-St-Denis. Le transport des vélos dans les bus sera traité dans les mesures.</p> <p>La région n'a pas retenu ces domaines en tant que thématiques prioritaires pour le PDR. Sa marge d'action concernant les dangers naturels et la gestion des décharges est d'ailleurs assez faible. Le potentiel de la ressource bois et de l'agriculture sera traité de manière indirecte dans certaines mesures. Un chapitre spécifique pourra être dédié à ces thématiques dans une prochaine mise à jour du PDR, en fonction du besoin.</p>

N°	Date de réception	Type d'acteur	Acteur	Remarque par groupe d'utilisateurs/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
9	11.12.2021	Association	Denis Buchs, Patrimoine Gruyère-Veveyse	Autre	Démarche participative appréciée		
				Habitants	H4 : valoriser le bâti existant dans le respect de la substance patrimoniale, rappeler les exigences du PDCant en la matière H6 : comment la stratégie va-t-elle être concrétisée ? Densifier les centres dans le respect des qualités patrimoniales des bâtiments et du site	non	Le PDR considère le patrimoine culturel en tant qu'atout à faire valoir pour maintenir un cadre de vie de qualité. Les mesures du PDR vont compléter les exigences du PDCant dans ce sens (intégration paysagère, respect des qualités patrimoniales, requalification du bâti), sans toutefois les répéter.
				Excursionnistes	E4 : considérer le paysage dans sa diversité et avant tout comme cadre de vie des habitants, comment concrétiser les outils fonciers ?	oui	La région reconnaît les qualités paysagères exceptionnelles de la Veveyse. Elles sont des composantes importantes de la qualité de vie et de l'attractivité touristique (complémentarité des stratégies H6 et E4). Le PDR entend valoriser et soigner ces qualités sans porter atteinte à leurs spécificités. Le PAR est adapté dans ce sens. Les outils fonciers font référence aux leviers juridiques (droit d'emption p. ex.) et outils d'aménagement (étude de densification p. ex.)
				Usagers des TC	Quelle mobilité pour les villages mal desservis en TC ? Sera-t-elle suffisante pour maintenir l'attractivité de ces villages ? Condition nécessaire pour l'entretien du patrimoine.	oui	Le PDR vise à maintenir voire améliorer la desserte en TC des villages excentrés. Les stratégies Habitants et Usagers des TC seront adaptées dans ce sens (via des liaisons MD vers les arrêts TC et le rabattement vers les P+R et B+R). A noter que la position de ces villages au sein de la métropole lémanique est toutefois favorable pour attirer de nouveaux habitants.
			Autre	Le patrimoine est une chance pour les habitants et pour le tourisme et pourrait de manière générale être davantage développé dans le PAR	non	La région partage ce constat. Le patrimoine n'est pas une thématique spécifique du PDR mais est pris en compte de manière transversale.	
10	13.12.2021	Entreprise	Olivier Jolissaint, TPF	Habitants	H3 : en accord avec la volonté développer de des quartiers aux nouveaux emplacements des gares, démarches collaboratives en cours à Bossonnens et Semsales	non	La région prend note des informations transmises.
				Usagers des TC	Ne pas représenter les lignes de bus de nuit sur le schéma directeur (proportionnalité par rapport aux lignes régulières) U3 : traitement global de la question des P+R (aménagement, financement, différents acteurs impliqués)	oui	Le schéma sera adapté (ligne de nuit). Les mesures intégreront les différents enjeux liés au développement des P+R.
11	22.12.2021	Région	Agglomération Rivelac Bureau du COFIL	Autre	L'Agglomération Rivelac se réjouit de la collaboration avec l'ACV dans le cadre du PDR. La qualité du PDR et son approche novatrice sont relevées.		
				Habitants	Le projet d'agglomération, intégrant les communes de la Basse-Veveyse, pourrait avoir un impact sur la capacité d'accueil de ces communes (revu à la hausse), éventualité à prendre en compte dans le PDR.	non	La région prend note de l'influence du projet d'agglomération sur le potentiel de développement des communes de la Basse-Veveyse. Elle développera cet aspect dans le volet opérationnel.
				Actifs	Stratégie régionale des zones d'activités sur les communes vaudoises de l'Agglomération Rivelac en cours d'élaboration.	non	La région prend note des informations transmises.
				Mobilité (transversale)	Le traitement de la mobilité de manière transversale facilitera la transposition du PDR dans le Projet d'agglomération.		
				Usagers des TC	Les interfaces multimodales jouent un rôle déterminant dans les projets d'agglomérations, les communes de la Basse-Veveyse concernées par de telles infrastructures sont invitées à développer des avant-projets. Le développement souhaité du réseau TC est salué. L'urbanisation autour des lignes existantes permettrait de maximiser leur performance. En sa qualité de région voisine, le Bureau du COFIL serait favorable à être représenté dans la future commission des transports à des fins de coordination.	non	Le PDR entend coordonner le développement de l'urbanisation avec la mobilité. La desserte en TC existante joue un rôle déterminant pour la création de nouvelles zones à bâtir. La région prend note de cette requête.
			Usagers des TC/ Excursionnistes	Il est pris note des problèmes d'accessibilité au site touristique Les Paccots-Rathvel.			

PDR de la Veveyse

Réponses à la consultation du PAR - Analyse

Services cantonaux

27.05.2022

Date de réception	Service	Remarque par groupe d'utilisateurs/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
12.01.2022	SeCA	Autre	Qualité du travail fourni saluée et approche innovante par groupes d'utilisateurs appréciée		
	SeCA	Autre	Préciser et justifier l'horizon visé par le PDR	oui	L'horizon du PDR est à 2040 afin de s'aligner avec les perspectives cantonales en matière d'évolution de l'urbanisation. Le PAR sera complété dans ce sens.
	SeCA, SSPo, SMO	Mobilité (transversale) / Usagers des TC	Thématique pas assez développée (mobilité douce en particulier), risque de mise à l'écart de certains modes de transports avec le traitement par groupe d'utilisateurs, à renforcer dans chaque chapitre du PAR La question des TC doit être traitée dans le cadre d'une stratégie globale et non dans le cadre d'un groupe de personnes	non	La mobilité durable constitue un des principaux leviers pour la mise en œuvre du PDR. Son importance sera précisée pour chaque groupe d'utilisateurs, en particulier par l'intermédiaire des mesures (mise en évidence de la multimodalité par ex.) et dans le rapport explicatif (modes de transports traités séparément puis de manière collective). La CRT aura comme prérogative la définition des besoins et la mise en place du réseau TC.
	SeCA, DIAF	Durabilité	Résultats de l'analyse Boussole21 à prendre en compte	oui	C'est principalement par les mesures que le PDR répondra aux résultats de l'analyse Boussole21. Le PAR sera adapté afin de mieux refléter la volonté du PDR de s'ancrer dans le développement durable. Les thématiques telles que la nature, le paysage, l'agriculture ou encore les forêts ne font pas partie des thématiques retenues par la région, toutefois elles seront traitées de manière indirecte dans certaines mesures.
	SeCA, SMO	Gouvernance	Le PDR facilite également la coordination avec les cantons de Fribourg et Vaud ainsi que les régions voisines	oui	Le PAR et le rapport explicatif seront complétés dans ce sens. De plus, la mesure de création d'une CRT va clairement dans le sens de cette coordination.
	SeCA	Habitants	Précisions à fournir dans le rapport explicatif concernant les 4 ha pour accueillir la croissance démographique Réévaluation des priorités d'urbanisation des communes se trouvant dans le périmètre de l'agglomération Rivelac réalisable qu'en présence d'un projet d'agglomération approuvé Transmettre le bilan des propositions d'adaptation du territoire d'urbanisation	non	Le PDR tiendra compte de cette remarque en considérant les priorités d'urbanisation existantes (solution transitoire) et futures (état final) pour le développement de ses mesures. Un bilan détaillé des propositions d'adaptation du territoire d'urbanisation sera transmis au SeCA.
	SeCA	Habitants	Fournir l'étude de densification Tenir compte du patrimoine archéologique et historique et des espaces végétalisés dans la réflexion sur la densification Densification douce envisageable dans les villages moins bien desservis	non	Cette étude sera transmise avec le dossier final. La région reconnaît l'importance de ces aspects pour mettre en œuvre une densification de qualité. Elle développera des outils adaptés dans le volet opérationnel pour orienter les communes dans cette tâche.
	SeCA	Habitants	Justifier l'emplacement des quartiers modèles et prévoir si nécessaire des adaptations du territoire d'urbanisation	non	La justification de leur localisation et les éventuelles propositions d'adaptations du territoire d'urbanisation seront traitées dans le volet opérationnel.
	SeCA, SMO	Habitants	Justifier le choix des équipements publics (type et emplacement, cf. T118 PDCant) et prévoir si nécessaire une adaptation du territoire d'urbanisation, fournir l'étude de base correspondante	non	La justification des équipements publics, site par site, sera réalisée dans les mesures correspondantes. L'étude sera transmise avec le dossier final.
	SSPo	Habitants	Satisfaction quant à la réflexion menée dans le PAR, en particulier par rapport à l'accent porté sur la mobilité et la durabilité		
	SeCA, SMO	Actifs	Traiter les impacts de la polarisation des emplois tertiaires (impact sur les actifs, la mobilité et le développement économique) Mentionner la croissance du trafic TIM comme menace / le développement des TC et MD comme opportunité	oui	Des précisions seront apportées.
	SeCA, PromFR	Actifs	Volonté de développer une gouvernance régionale des zones d'activités saluée Précisions à fournir concernant les 7 ha de potentiel d'extension des zones d'activités et les surfaces libres en zones locales Prendre davantage en compte les besoins de déménagement ou d'extension des entreprises existantes, en particulier en lien avec les zones régionales	oui	Des informations supplémentaires quant au potentiel d'extension seront fournies dans le rapport explicatif. Un bilan détaillé sera également transmis au SeCA. La région souhaite se doter des outils permettant de renforcer son tissu économique existant, en particulier du fait des réserves et du potentiel d'extension limités des zones d'activités. Ce point sera approfondi dans le volet opérationnel.

Date de réception	Service	Remarque par groupe d'usagers/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
	PromFR	Actifs	Développement qualitatif des zones d'activités (notamment par les stratégies A3 et A4) et renforcement des emplois dans les cœurs des localités appréciés	non	Ces points seront développés dans les mesures.
	SeCA	Actifs	Zone d'activités régionale Pré de Sales à Granges : répond à la qualité de desserte minimale en TC du PDCant. Zone d'activités régionale du Désovy à Semsales : critère du transport de marchandises sans traversée de localité respecté, ne dispose pour l'instant pas de secteur d'extension du territoire d'urbanisation Nouvelle zone d'activités régionale de la gare de La Verrerie : ne répond pas à certains critères du PDCant (zone d'activités légalisée, min. 2 entreprises actives), ne peut pas être retenue en tant que zone régionale	oui	La région prend note de l'appréciation du canton concernant les zones régionales et adaptera le PAR en conséquence. Elle souhaite maintenir ouverte l'option d'une zone d'activités régionale à la gare de La Verrerie. Elle prévoira différentes mesures de manière à encourager un développement optimal des zones de Granges et Semsales (accessibilité, développement qualitatif, densification, etc.), conformément aux stratégies du PAR.
	SeCA, SMO	Actifs	Intégrer Palézieux-gare dans la légende du schéma directeur Flèche inversée entre la zone d'activités régionale et La Verrerie Mentionner le rôle de l'accès et la mobilité pour la qualité du cadre de travail dans les zones d'activités	oui	Le PAR sera adapté en conséquence.
	SeCA	Actifs	Secteur stratégique : les zones légalisées ne peuvent pas être remises en question et en principe, des adaptations du territoire d'urbanisation attribué ne peuvent pas être proposées Adapter le schéma directeur selon la délimitation du secteur stratégique dans le PDCant	oui	La région prend note des remarques concernant le secteur stratégique. Elle n'entend pas faire de proposition d'adaptation du territoire d'urbanisation (extension). Elle constate que certains secteurs en zone sont peu en adéquation avec les principes du secteur stratégique édictés par le PDCant. Elle va réfléchir à leur traitement et contactera le SeCA au besoin. Le schéma directeur sera adapté.
	SeCA	Actifs	Représenter plus simplement les zones d'activités locales sur le schéma directeur	non	Même si elles sont principalement du ressort de l'aménagement communal, les zones d'activités locales occupent une place centrale dans la stratégie régionale pour le maintien et le dynamisme du tissu local. La région les a représentées dans le schéma directeur de manière à souligner leur importance. Cette représentation renseigne non seulement sur la localisation des zones locales mais aussi sur leur taille. Par ailleurs, les autres zones à bâtir sont représentées de manière similaire.
	SeCA, SEn	Actifs	Tenir compte des installations de traitement des déchets, analyser la possibilité et l'intérêt d'implanter des installations de collectes supra communale (stratégies A3 et A5)	non	En matière de déchetterie, l'état existant est satisfaisant et aucun besoin de régionalisation n'est relevé.
	DSAS	Excursionnistes	Développement du réseau touristique apprécié car offre une plus large échelle d'activités sportives		
	SeCA, SMO	Excursionnistes	Préciser la notion de positionnement familial et d'organisation de l'offre touristique en étoile autour du pôle touristique cantonal Apporter des précisions sur les divers conflits entre usagers en lien avec la pratique d'activités de loisirs	oui	Le PAR et le rapport explicatif seront complétés dans ce sens.
	SeCA, SMO	Excursionnistes	Mentionner aussi le réseau MD comme force dans le chapitre 3	oui	Cette précision sera apportée.
	SeCA, UFT	Excursionnistes	L'intégration de Rathvel au pôle touristique cantonal fait sens, adaptation possible de la fiche de projet du PDCant La nouvelle loi sur le tourisme et le soutien du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg offrent la possibilité aux régions de soutenir financièrement les infrastructures touristiques	non	La région prend bonne note des informations transmises. Elle va étudier la possibilité d'un soutien régional financier aux infrastructures touristiques dans le cadre du volet opérationnel.
	SeCA	Excursionnistes	Développer l'importance du paysage naturel pour l'attractivité touristique de la région	non	La région n'a pas retenu la thématique de la nature dans le programme des études. Elle reconnaît toutefois qu'il s'agit d'une ressource essentielle de l'attractivité touristique du district. La coordination en amont entre les projets touristiques et les milieux sensibles (PIC notamment) permet de veiller à préserver cette ressource. Les besoins d'intervention ont principalement été identifiés au niveau du paysage bâti.
	SeCA, DIAF	Excursionnistes	Considérer également le potentiel touristique des autres secteurs de la Veveyse	non	Une mesure spécifique sera rédigée dans le but de valoriser l'offre touristique de l'ensemble du district.
	SeCA, SAEF, SBC	Excursionnistes	Prendre en compte le potentiel du patrimoine archéologique et bâti, en particulier les sites clairement identifiés et déjà valorisés (thématique absente du rapport Axe Tourisme)	non	Une mesure spécifique sera rédigée dans le but de valoriser l'offre touristique liée au patrimoine culturel.
	SeCA, SMO	Excursionnistes	Représentation de la mise en réseau de l'offre touristique trop indicative dans le schéma directeur par rapport au reste, mieux expliquer le principe du collier de perles Mentionner l'importance du réseau MD pour le collier de perles dans le rapport explicatif	oui	La représentation de la mise en réseau de l'offre touristique symbolise à la fois les itinéraires de mobilité douce et les perles touristiques de la Veveyse. Une représentation plus précise de ces éléments nuirait à la lisibilité du schéma en raison de leur nombre. La délimitation du tracé sera affinée en fonction des itinéraires et des perles à connecter. Le rapport explicatif sera complété.

Date de réception	Service	Remarque par groupe d'usagers/thématique	Adaptation du PAR ?	Justification
	SeCA, SMO	Excursionnistes La mise en œuvre de la stratégie E3 doit s'accompagner de mesures complémentaires (navettes, communication, etc.), tout en utilisant les infrastructures de stationnement existantes (pas de nouvelles constructions)	non	Cette remarque sera prise en compte dans les mesures.
	SeCA, DIAF	Excursionnistes Consulter le service (DIAF) suffisamment tôt pour assurer la coordination entre les projets touristiques et les forêts	non	La région prend note de cette remarque. Le PDR ne prévoit pas de grands projets touristiques mais s'attache plutôt à mettre en valeur les initiatives existantes. Elle étudiera comment cette coordination peut être inscrite dans le volet opérationnel.
	SeCA, SSPo	Excursionnistes / Habitants Installations de loisirs, en particulier en plein air, profitent également à la population locale Augmenter la prise en considération du sport dans le PAR	oui	La région est consciente que son offre d'équipements de loisirs et touristiques participe à la qualité de vie des habitants de la Veveyse. Elle souhaite également offrir les conditions-cadre encourageant la population à être active (développement de la mobilité douce, entretien du paysage, planification des espaces de détente). La stratégie H5 sera renforcée dans ce sens et des précisions seront apportées dans le groupe d'usagers Excursionnistes. Des outils pour la pratique du sport dans l'espace public seront également proposés dans le volet opérationnel.
	DSAS	Mobilité (transversale) / Usagers des TC Volonté de renforcer le réseau TC et MD saluée, permet d'améliorer l'accessibilité des zones d'activités et infrastructures sportives	non	-
	SMo	Usagers des TC Création d'une commission des transports intéressante pour la commande de prestations complémentaires Permettrait de faciliter la coordination avec le canton de Vaud	oui	Afin de renforcer ses prérogatives, la région va directement modifier ses statuts et se doter d'une communauté régionale de transports, sans passer par le statut moindre de "commission".
		Usagers des TC Opportunité de créer une interface multimodale aux Paccots intéressante compte tenu des problématiques de stationnement actuelles	non	La région prend note de cette remarque qui sera traitée et expliquée dans le PDR, le cas échéant.
	SeCA, SMO	Usagers des TC 140 places de P+R au total dont 94 nouvelles places Expliquer / corriger les lignes doubles dans la représentation des lignes TC Mentionner les modifications de l'horaire qui interviendront en 2023 avec cadence 30 min. pour Palézieux - Gruyères ; 30 min. Châtel-St-Denis - Vevey ; 30 min Attalens - Vevey (U3)	oui	Ces précisions seront apportées.
	SeCA, SMO	Usagers des TC Tenir compte de l'objectif du canton qui n'est pas de garantir une offre en TC partout mais d'organiser le réseau TC de façon à couvrir efficacement les différents flux (les petits villages ne peuvent pas bénéficier d'une desserte comme Châtel-St-Denis)	non	Ces éléments sont déjà pris en compte dans le PAR, en garantissant davantage de solutions de rabattement vers les gares / arrêts de bus existant que des lignes TC de / vers les petits villages.
	SeCA, SMO	Usagers des TC Rapport explicatif : temps de parcours de 30 min. Palézieux - Bulle pas inscrit dans PRODES 2030	non	S'agissant d'un objectif cantonal (non accepté par CH?), il semble important de le mentionner comme tel surtout au niveau régional.
	SeCA, SMO	Usagers des TC Développer question des travaux menés par le canton en Basse-Veveyse et étude 2018 en Haute-Veveyse	oui	Le schéma du PAR sera adapté et des mesures seront développées dans ce sens suite aux rencontres avec les communes.
	SeCA, SMO	Usagers des TC Se limiter à des grands principes pour le contenu du PDR	non	La région est consciente qu'elle n'a pas une grande marge de proposition par le PDR, c'est pourquoi elle entend former une CRT qui se fera écho des ambitions régionales.
	SeCA, DIAF	Autre Agriculture peu traitée malgré l'importance du secteur pour la région, sa fonction première (production des denrées alimentaires) est en partie occultée Permettre une agriculture forte et innovante, de manière à maintenir les paysages typiques de la Veveyse	non	La région n'a pas retenu cette thématique dans le programme des études. Un chapitre spécifique pourra être dédié au besoin dans une prochaine mise à jour du PDR.
	DIAF	Autre Prendre en compte le développement des infrastructures agricoles, en particulier les laiteries et fromageries (zone agricole vs. zone centre vs. zone d'activités, longueur des procédures, etc.)	non	La région n'a pas retenu cette thématique dans le programme des études. La politique agricole et son application en matière d'aménagement du territoire est essentiellement réglémentée au niveau fédéral. La région n'a qu'une très faible influence sur cette question.
	SeCA, DIAF	Durabilité Thématiques de la nature et du paysage à approfondir dans le PAR, en particulier : - impacts paysagers et sur la faune des développements prévus (urbanisation, tourisme, zones d'activités, infrastructures de transport) - protection et interconnexions des biotopes - préservation des paysages dignes d'intérêt (PIC notamment) - importance de la biodiversité dans la stratégie H6 S'appuyer sur l'évaluation Boussole21, sur la Stratégie Biodiversité Suisse et sur la loi sur la protection de la nature et du paysage Faire figurer le passage à faune "La Joux des Ponts" (corridor à faune F-23)	non	La région n'a pas retenu cette thématique dans le programme des études. Elle reconnaît toutefois son rôle déterminant dans l'optique d'un développement territorial durable. Elle assurera la coordination entre les projets régionaux et les milieux naturel et paysagers protégés dans le volet opérationnel. Cet élément sera figuré sur la carte de synthèse.

Date de réception	Service	Remarque par groupe d'usagers/thématique		Adaptation du PAR ?	Justification
	SeCA, SAEF, SBC	Durabilité	<p>Donner une place claire au patrimoine archéologique et au bâti historique dans le PAR et le rapport explicatif, à la fois en tant qu'enjeu à considérer et ressource à valoriser (tourisme en particulier)</p> <p>Tous les groupes d'usagers sont concernés (cf. liste donnée dans le préavis SAEF)</p> <p>Pesée des intérêts nécessaires pour justifier les stratégies adoptées vis-à-vis de la préservation des sites construits et bâtiments protégés (notamment H1, H4, H6 et E4)</p> <p>Abandonner le paradigme de la "contrainte patrimoniale", patrimoine à considérer comme une opportunité pour le développement d'un environnement bâti de qualité</p> <p>Coordonner les objectifs de densification/requalification avec la préservation des sites construits à protéger selon le PDCant (Châtel-St-Denis, Bossonnens, Semsales, Progens, St-Martin et Le Crêt)</p>	oui	La région n'a pas retenu cette thématique dans le programme des études. Toutefois elle va compléter le rapport explicatif en réponse à certains points soulevés dans les préavis. La valorisation du patrimoine archéologique et historique sera par ailleurs prise en compte dans la mesure traitant du collier de perles (mise en réseau des points d'intérêt touristiques de la Veveyse). Certains outils seront également développés pour orienter l'urbanisation et la densification dans les sites patrimoniaux sensibles.
	SeCA, SEn	Durabilité	<p>Thématique de l'environnement très peu abordée, considérer les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien avec la protection de l'air (plan de mesures 2020) et la lutte contre le bruit (densification) dans le rapport explicatif - cohérence du développement prévu avec la gestion globale des eaux (épuration des eaux et alimentation en eau potable), selon les dispositions du guide pour l'aménagement régional - sites pollués, en lien avec les nouveaux secteurs habitables ou d'activités 	non	Le rapport explicatif sera complété selon les demandes. La thématique de l'environnement sera principalement approfondie dans le volet opérationnel. L'impact des mesures sur les thématiques environnementales (évacuation et épuration des eaux, eau potable, protection contre le bruit, protection de l'air) sera évaluée. La question de sites pollués sera également traitée à ce moment-là. Des outils liés à ces questions seront également développés pour guider les communes dans la mise en oeuvre des mesures.
	SeCA, SMO	Autre	Divers remarques formelles	oui	Le PAR et le rapport explicatif seront adaptés pour intégrer ces remarques.